

Article 39 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques

Date de mise à jour : 17 Juillet 2023

Notre analyse

Cet article traite de protection par séparation des circuits.

Dans les installations du domaine B.T.A. constituées par des circuits séparés par une double isolation ou une isolation renforcée, il est admis de ne pas réaliser la mise à la terre des masses et la coupure automatique.

Le circuit séparé doit présenter un niveau d'isolement élevé et ne doit être relié, en aucun de ses points, ni à la terre ni à d'autres circuits.

A noter, le bon état de l'isolation doit être vérifié régulièrement.

Article 39 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques

Il est admis de ne pas réaliser la mise à la terre des masses et la coupure automatique prévues respectivement aux I et II de l'article 31 dans les installations du domaine B.T.A. qui sont constituées par des circuits de faible étendue alimentés par des groupes moteur-génératrice ou des transformateurs à enroulements séparés par une double isolation ou une isolation renforcée. Le circuit séparé doit présenter un niveau d'isolement élevé et ne doit être relié, en aucun de ses points, ni à la terre ni à d'autres circuits ; le bon état de l'isolation doit être vérifié régulièrement.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Prévenir la sécurité de l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Que doit prévoir l'employeur pour les interventions élémentaires sur une installation électrique en basse tension ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Risques électriques :
n'intervenez pas sans
habilitation électrique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quels EPI dois-je fournir à
mes collaborateurs pour
une intervention d'ordre
électrique ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)